

Charles?" On a beaucoup parlé de destruction, mais j'aimerais savoir qui a jeté ces objets au dépotoir? On m'informe que la Corporation des biens de guerre et le ministère de la Défense nationale savent les noms des personnes qui ont jeté ces choses au dépotoir, mais que ces noms ne peuvent encore être révélés.

Le très hon. M. HOWE: J'ai fourni les noms aux journaux il y a quelques semaines. Je ne me les rappelle pas pour le moment, mais je me ferai un plaisir de me les procurer. Je crois toutefois que ce renseignement sera un peu défraîchi, attendu qu'il a déjà beaucoup circulé.

### LA FARINE

#### ENVOIS À L'ÉQUATEUR—RESTRICTION DES EXPORTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. L. SMITH (Calgary-Ouest): Lundi dernier, j'ai posé une question au ministre du Commerce, qui n'est pas à son siège, au sujet de l'exportation de certaines farines. Il ne m'a pas répondu. Quelqu'un pourrait-il lui rafraîchir la mémoire? Je tiens à me renseigner.

M. R. W. MAYHEW (Victoria): Je puis fournir à l'honorable député quelques données sur la farine. Deux grands navires sont arrivés au Canada la semaine dernière pour prendre une charge de farine. Cependant, il leur faudra demeurer au bassin de radoub pendant une quinzaine environ. Dans l'intervalle, les chemins de fer n'ont pu livrer la cargaison que les navires ne sont pas en état de recevoir. On a donc affecté les wagons au transport d'autres denrées. En outre, la farine se conserve aussi bien dans les trains qu'à bord des vaisseaux. J'ai le plaisir d'annoncer que les radoubs se termineront bientôt. On recommencera sous peu à transporter la farine des meuneries.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Ces renseignements sont précieux, mais ils ne répondent pas à ma question.

Le très hon. L.-S. ST-LAURENT (premier ministre suppléant): Je signale à l'honorable député la réponse du ministre du Commerce, reproduite au compte rendu du 6 août.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Je vous remercie. J'étais absent à ce moment.

### CONTRÔLE DU CHANGE ÉTRANGER

#### DISPOSITIONS STATUTAIRES POUR LE CONTRÔLE DES CHANGES ACTUELLEMENT EXERCÉ SOUS LE RÉGIME D'ARRÊTÉS EN CONSEIL RELEVANT DE LA LOI DES MESURES DE GUERRE

M. R. W. MAYHEW (adjoint parlementaire du ministre des Finances) propose la 3e

lecture du bill n° 195 visant le contrôle de l'acquisition et de l'aliénation de devises étrangères et celui des opérations concernant les devises étrangères ou les non-résidents.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

### COMMISSION DU DISTRICT FÉDÉRAL

#### NOMINATION DE COMMISSAIRES SUPPLÉMENTAIRES—TRANSFERT DE CERTAINE JURIDICTION, OCTROI DE DENIERS

La Chambre en comité, sous la présidence de M. Golding, reprend l'examen, ajourné le 9 août, du bill n° 357, présenté par le très honorable M. St-Laurent, tendant à modifier la loi de la Commission du district fédéral.

Sur l'article 1 (district de la capitale nationale).

Le très hon. M. ST-LAURENT (ministre de la Justice): Je n'ai pas l'intention de formuler un long plaidoyer, ni maintenant, ni plus tard, en faveur des dispositions visant l'aménagement de la région fédérale. Ce projet de loi n'est pas neuf. Il reprend les mesures adoptées à cet égard depuis quelque cinquante années. Personne ne doit s'étonner que la question soit en suspens depuis cinquante ans. Je serais très surpris et mes descendants fort déçus, si la solution n'en était pas remise à une cinquantaine d'années. On pense généralement que la capitale nationale grandira à mesure que la nation progressera. J'espère que cet essor se prolongera indéfiniment.

Le chef de l'opposition m'a prié, lors de l'examen du projet de résolution, de faire brièvement l'historique de ce mouvement, qui ne s'inspire pas du programme d'un parti, mais que tous les gouvernements, depuis un demi-siècle, appuient de leur collaboration attentive, favorable et efficace.

On trouvera les antécédents de la commission numéro 3 du compte rendu des délibérations du comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat, en date du 28 juin 1944, pages 60 et 61. Je donne ce renvoi, car l'exposé est plus complet que les notes suivantes. Pour la gouverne des honorables députés qui n'ont pas ce rapport sous la main, je rappelle que la Commission du district fédéral est née de la Commission d'amélioration d'Ottawa, créée en 1899, en vue d'embellir et de rénover la capitale du Canada par l'aménagement de parcs, de promenades, de places, de boulevards et le reste.

Elle se composait de quatre commissaires, dont trois étaient nommés par le gouverneur en conseil et le quatrième par la ville d'Ottawa. Le gouverneur en conseil désignait le président. Tous servaient à titre bénévole. Le 1er juillet 1899, on lui accordait une subvention annuelle de \$60,000, pendant une pé-